



Préfecture du Pas de Calais
A l'Attention de Magali BARTOUX
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS Cedex 9

Saint-Laurent-Blangy, le 5 août 2020

Objet : Avis pour la Déclaration d'Intérêt Général présentée
par la Communauté d'agglomération de Lens – Liévin.

Réf : CD/AD/CC/20.025
Dossier suivi par Alice DUFOSSE

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

Madame,

Tél. : 03 21 60 57 57
Email : contact@agriculture-npdc.fr

Le document de Déclaration d'Intérêt Général du programme de travaux de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Souchez est en accord avec le résultat des diagnostics de terrain et des réunions communales auxquels la Chambre d'agriculture a été associée. Nous n'avons pas de remarques à formuler sur le dossier.

Cependant, nous soulignons l'importance du paragraphe sur le conventionnement des aménagements qui stipule que seuls les aménagements conventionnés seront réalisés et qu'aucune obligation de réalisation ne pourra être appliquée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Christian DURLIN



Siège social

299 boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z